

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu les demandes de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché et de reclassement administratif du produit phytopharmaceutique **HELITOX QDX***

*de la société* **KOLLANT SPA**  
*enregistrées sous les* **n°2013-1839 et 2018-1565**

*Vu la décision du Directeur général de l'ANSES du 10 juillet 2018,*

*Vu le recours gracieux formé le 11 juillet 2018 par la société ADAMA France s.a.s.,*

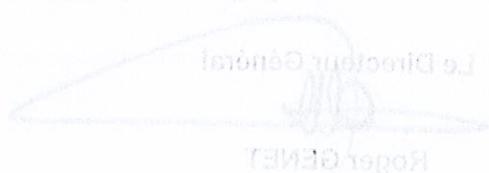
Considérant que les compositions du produit HELITOX QDX et du produit de référence, sont strictement identiques.

La demande n°2013-1839 devient sans objet.

L'autorisation de mise sur le marché (n°2020234) du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit **HELITOX QDX** devient second nom commercial du produit de référence **WARIOR EXTRA**.

La présente décision abroge et remplace la décision du 10 juillet 2018 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



## Informations générales sur le produit

Nom du produit	HELITOX QDX
Type de produit	Générique
Titulaire	KOLLANT SPA VIA TRIESTE 49/53 35121 PADOVA ITALIE
Formulation	Appât sur grains (AB)
Contenant	5 % - métaldéhyde
Numéro d'intrant	2020234
Numéro d'AMM	2020234
Fonction	Molluscicide
Gamme d'usages	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la date de la présente décision pour le produit dont l'étiquetage fait mention du numéro d'AMM : n° 2020234.
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	12 mois à compter de la date de la présente décision pour le produit dont l'étiquetage fait mention du numéro d'AMM : n° 2020234.

A Maisons-Alfort, le 18 JUIL. 2018

Le Directeur Général



Roger GENET